



autorité de
régulation professionnelle
de la publicité

IMPORTANT !

MISE A JOUR 16 :9

**PARAMETRES D'ENCODAGE DES FICHIERS MPEG2 ACCOMPAGNANT LES
DEMANDES EN LIGNE D'AVIS AVANT DIFFUSION A L'ARPP**

Les fichiers MPEG2, fournis dans le cadre de demandes en ligne d'avis avant diffusion via le site <https://arppenligne.org> ou via *beam.tv*, doivent être réalisés selon les normes décrites ci-dessous.

Les fichiers MPEG2 fournis dans le cadre de demandes en ligne d'avis avant diffusion étant également destinés au dépôt légal, le respect de ces normes est impératif.

Chaque message publicitaire doit faire l'objet d'un fichier distinct.

Chaque message doit être précédé de 12 images de noir et suivi de 12 images de noir.

Paramètres video MPEG2 applicables à partir du 14 janvier 2008

MPEG2 MP@ML

4:2:0

Taille (h*v) 720*576 pixels

Image aspect ratio (*) : 4:3 ou 16:9, selon le format effectif du master

Séquencement : 25 images/seconde

GOP : 12 images

Débit video : 8 Mbits/sec CBR

(*) Il est très important que ce paramètre soit correctement spécifié au moment de l'encodage. La valeur 16:9 correspond au cas d'une image 16:9 FHA. Les fichiers mpeg-2 dont l'image contenue réelle est 16:9 FHA associée à un paramètre image aspect ratio 4:3 seront rejetés, Il en sera de même pour une image réelle 4:3 avec un image aspect ratio indiqué de 16:9.

Paramètres audio MPEG audio layer 2

Débit audio : 256 Kbits/sec

Fréquence d'échantillonnage : 48 KHz

Audio mode : stereo

Pas de bit CRC

Pas de bit de padding

Pas de bit de copyright

Pas de correction emphasis

Paramètres du train multiplexé MPEG2

Flux multiplexé de type : Program Stream

Débit brut : 8,5 à 9 Mbits/sec

Time Code continu et croissant, incorporé au flux.